



FORMULAIRE DE DEMANDE PERMIS CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Municipalité de Piedmont

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom	Prénom	
Adresse		Code postal
Téléphone		
Si vous possédez l'immeuble depuis seulement 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de votre acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).		
Date de publication	Numéro d'inscription	

2. REQUÉRANT

Obtenir une procuration du propriétaire dans le cas où le requérant n'est pas propriétaire. (Si même qu'à la section 1, cochez la case suivante.)

☐ **Propriétaire**

Nom	Prénom	
Adresse		Code postal
Téléphone		

3. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse	
S'il s'agit d'une nouvelle construction veuillez remplir la section ci-dessous	
Le numéro du lot	Rue

4. CARACTÉRISTIQUES DU PUIT

Captage des eaux souterraines (si applicable)		
La demande doit être accompagnée des documents et informations suivantes :		
1. Un plan à l'échelle indiquant la localisation de l'ouvrage et sa capacité de pompage recherchée ainsi que l'emplacement des bâtiments, des limites de propriété, de l'installation septique du requérant et celles des terrains adjacents, des lacs et cours d'eau, des talus, des arbres et arbustes, s'il y a lieu; 2. Le nom du professionnel membre d'un ordre compétent lorsque le scellement d'une installation de prélèvement des eaux souterraine est exigé en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;		
Celui qui a aménagé ou approfondi un ouvrage de captage doit, dans les trente (30) jours qui suivent la fin des travaux, rédiger un rapport de forage attestant la conformité de l'ouvrage de captage , conformément au modèle de présentation fourni par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques et à l'intérieur de ce délai en déposer une copie à la Municipalité;		
Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Numéro de licence RBQ	
Date de début et de fin des travaux		

6. TARIFICATION

Le coût du permis pour l'aménagement d'un ouvrage de captage des eaux est de 75\$. Vous devez payer les frais lors du dépôt de la demande.

7. SIGNATURE DU REQUÉRANT

Signature du propriétaire	En date du
---------------------------	------------

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT
670, PRINCIPALE, PIEDMONT (QUÉBEC) J0R 1K0
TÉLÉPHONE : 450-227-1888 POSTE 227 TÉLÉCOPIEUR
450-227-6716 www.municipalite.piedmont.qc.ca
croy@piedmont.ca